



Délégués du personnel **CFDT** du réseau commercial Groupama Loire-Bretagne Réunion du 29 Janvier 2015

Plan d'amélioration...

Actuellement en cours sur le marché des particuliers:

Continuité des 2 Plans d'amélioration existants sur le 44

Véhicules de service

Maintenant c'est l'usage du véhicule (ce n'est plus les 120000 Kms ou les 4 ans qui génèrent le renouvellement) qui conditionne la modification. Cette règle s'applique pour tous les métiers.

Par rapport à MAGELLAN, les changements qui devaient être faits en Janvier sont décalés.

Les DP demandent à avoir des précisions sur les modalités de mise à disposition d'un véhicule de remplacement suite à accident. Un véhicule présent sur le parc est mis à disposition des salariés concernés si disponibilité.

Globalement, les DP précisent que les modalités d'application de l'accord « Indemnités kilométriques et véhicules d'entreprise » ne sont pas suffisamment claires. Certaines populations (Animateurs institutionnels) voient leurs modalités modifiées.

Magellan

Pensez à vos récupérations du temps de déplacement professionnel.

Lien phare ouest : Temps de travail/Déplacements

Si vous avez une formation le matin et que vous tenez une l'agence l'après-midi, celle-ci peut très bien être ouverte plus tard pour vous permettre de déjeuner. Inversement l'agence peut être fermée avant 12H15 si vous avez une formation l'après-midi. Une seule obligation : En informer votre responsable.

Point spécifique conseillers particuliers :

Des formations se déroulent parfois le lundi et la RH demande à ce que les RTT du samedi soient décalés pour assurer le respect de la règle des 2 jours de repos consécutifs.

Les DP demandent que la récupération puisse être effectuée en deux demi-journées.

Pour une journée complète de formation, la première demi-journée sera positionnée le samedi matin précédent, la deuxième demi-journée pouvant être placée librement. Le RTT ne sera donc pas à décaler.

La direction donne son accord sur la proposition des DP CFDT.

. Et la technique sur les contrats ?

Les DP interpellent la direction sur l'absence de formation technique sur les produits. La direction prend une nouvelle fois note de la demande.

. E-learning

Les DP soulignent la difficulté pour les salariés de faire ces formations e-learning alors que le travail quotidien continue...

Smartphone

Les développeurs vont être dotés de Smartphone. C'est un oubli que la direction va réparer vers la mi-mars...

Remplacement Agences

Les DP s'étonnent que les jeunes en début de formation ou les CDD se retrouvent seuls en agence.

La direction reconnaît à nouveau cette situation sans pour autant proposer de solutions...

Mobilité suite à retour de détachement

Les DP demandent à la direction de respecter les accords de mobilité. Si vous rencontrez des soucis n'hésitez pas à revenir vers nous...

Rémunération variable

Les DP ont demandé et obtenu la régularisation de l'objectif quantitatif (EVR/EVR S3), conformément à l'engagement de la direction du 20/02/2014.

Le versement se fera en mars.

Vos Délégués du personnel CFDT (liste au dos)

Prochaine réunion le 24 Février 2015. N'hésitez pas à nous transmettre vos questions.